Office de la propriété intellectuelle du Canada

Un organisme d'Industrie Canada

Canadian Intellectual Property Office

An Agency of Industry Canada

Rapport annuel 2011-2012 de l'OPIC

Bâtir pour l'avenir

Canada

OPIC CIPO

Bâtir pour l'avenir

Rapport annuel 2011-2012 de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

www.opic.ic.gc.ca

On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande.

Coordonnées

Centre de services à la clientèle
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Tél. (sans frais) : 1-866-997-1936
ATS : 1-866-442-6742
Téléc. : 819-953-OPIC (6742)
opic.contact@ic.gc.ca

Cette publication est également offerte par voie électronique en version HTML au opic.ic.gc.ca.

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'OPIC soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'OPIC ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

No de catalogue : Iu71-2012
ISSN : 1200-6017

À propos de nous

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada est un organisme de service spécial d'Industrie Canada (IC) chargé d'administrer le régime des droits de propriété intellectuelle (PI) du Canada : brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels et topographies de circuits intégrés.

Les principales fonctions de l'OPIC sont les suivantes :

- évaluer les demandes en matière de PI ainsi que concéder et enregistrer les droits connexes;
- diffuser les renseignements commerciaux et techniques liés à ces droits de PI afin de permettre à d'autres créateurs de s'inspirer des innovations existantes;
- encourager l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;
- donner à d'autres pays des conseils spécialisés sur l'administration de la PI;
- promouvoir les intérêts du Canada en matière de PI sur la scène internationale.

Les principaux clients de l'OPIC sont des personnes qui demandent une protection de leurs droits de PI, des agents représentant ces personnes, des exploitants des régimes de PI, et le milieu des affaires canadien.

L'OPIC assure un soutien de collaboration au Secteur de la politique stratégique d'IC et à d'autres partenaires gouvernementaux dans l'élaboration de politiques et de positions fédérales en matière de PI selon son engagement général de conférer un avantage concurrentiel au Canada dans l'économie mondiale du savoir. En particulier, l'organisme joue un rôle de premier plan dans l'élaboration du cadre administratif de la PI. Sur la scène internationale, l'OPIC collabore avec les offices de la propriété intellectuelle (OPI) d'autres pays, notamment ceux de ses principaux partenaires commerciaux, et avec des organismes internationaux tels que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), pour promouvoir les intérêts du Canada en matière de PI.

Le fait que l'OPIC soit un organisme autofinancé est une considération importante qui guide la planification et les activités. Grâce aux revenus que tire l'OPIC de ses services, celui-ci est mieux à même de s'acquitter de son engagement à être réceptif aux besoins des demandeurs de droits de PI et d'y répondre de façon efficace et efficiente. Cet engagement à être réceptif s'adresse à toutes les parties et à tous les intervenants qui sont concernés par les processus et les activités de l'OPIC et qui recherchent avant tout la qualité dans son travail.

On peut trouver des renseignements additionnels au sujet de l'OPIC au opic.ic.gc.ca.

Vision

Notre leadership et notre expertise en matière de propriété intellectuelle appuient la créativité, favorisent l'innovation et contribuent à l'essor économique.

Mission

Contribuer à l'innovation et au succès économique du Canada :

- en offrant plus de certitude sur le marché, grâce à des droits de qualité accordés en temps opportun;
- en encourageant et en appuyant l'invention et la créativité grâce au partage des connaissances;
- en faisant connaître la PI aux innovateurs pour les encourager à mieux l'exploiter;
- en aidant les entreprises à être concurrentielles dans le monde, grâce à la coopération internationale et à la promotion des intérêts du Canada en matière de PI;
- en administrant l'office et le régime de PI du Canada de façon efficace et efficiente.

Notre engagement à l'égard du service à la clientèle

Au téléphone

- Nous répondons à votre appel avec courtoisie et efficacité et, au besoin, nous indiquons la personne qui saura vous renseigner dans la langue officielle de votre choix.
- Nous enregistrons clairement, dans les deux langues officielles, le message d'accueil de notre boîte vocale.
- Nous prenons connaissance, au moins une fois par jour, des messages qui nous sont laissés et nous retournons votre appel avant la fin du jour ouvrable suivant.

En personne

- Nous vous accueillons dans la langue officielle de votre choix.
- Nous faisons en sorte que vous rencontriez un agent d'information du Centre de services à la clientèle dans les dix minutes suivant votre arrivée.
- Si vous désirez rencontrer un spécialiste, vous devez prendre un rendez-vous au préalable.

Correspondance générale et demandes de renseignements transmises par courriel ou télécopieur

- Nous correspondons avec vous dans la langue officielle de votre choix.
- Nous accusons réception de la correspondance générale et des demandes de renseignements reçues par courriel et par télécopieur dans les deux jours ouvrables suivant leur réception au Centre de services à la clientèle.

Si vous désirez faire officiellement des observations au sujet des produits et services offerts par l'OPIC, veuillez utiliser le formulaire de rétroaction en ligne fourni à cette fin dans le site de l'OPIC sous le bouton « Contactez-nous ».

Pour nous joindre

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Industrie Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Renseignements généraux :
Tél. (sans frais) : 1-866-997-1936
ATS : 1-866-442-6742
Téléc. : 819-953-OPIC (6742)
opic.contact@ic.gc.ca
opic.ic.gc.ca

Acronymes

ACCC	Association des collèges communautaires du Canada
APEC	Coopération économique de la zone Asie–Pacifique
ATDB	Autoroute du traitement des demandes de brevet
CGRH	Comité de gestion des ressources humaines
COMC	Commission des oppositions des marques de commerce
CSC	Centre de services à la clientèle
DB	Direction des brevets
DDADI	Direction du droit d'auteur et des dessins industriels
DMC	Direction des marques de commerce
EED	Équité en matière d'emploi et diversité
IC	Industrie Canada
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OPI	Office de la propriété intellectuelle
OPIC	Office de la propriété intellectuelle du Canada
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PI	Propriété intellectuelle
PME	Petites et moyennes entreprises
TI	Technologie de l'information
UKIPO	Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni

Table des matières

Message du président 8

Introduction 9

Orientation stratégique :

Services à la clientèle..... 10

Sensibilisation..... 13

Cadre administratif de la PI 15

Activités internationales..... 17

Nos employés 19

Bâtir pour l'avenir 22

Renseignements supplémentaires en ligne 23

Message du président

Durant ma première année au sein de l'OPIC, j'ai eu la chance de diriger un organisme efficace, hautement réputé pour la qualité de ses activités, son effectif engagé et son savoir-faire en matière de propriété intellectuelle. Cette renommée ne s'est pas faite toute seule. Il y a cinq ans, l'OPIC a entrepris un voyage en adoptant son plan stratégique quinquennal afin de moderniser et d'améliorer ses services — objectifs qui ont été atteints.

Comme vous pourrez le constater à la lecture du présent rapport, nous avons apporté des améliorations considérables à nos services, depuis la réduction de nos délais d'exécution jusqu'à la mise en œuvre de nouveaux services électroniques. Nous avons aussi profité du regain d'intérêt actuel à l'égard de la PI pour sensibiliser les entreprises et les universités canadiennes à cette question et pour entreprendre la modernisation du cadre de PI au Canada.

Au cours de la dernière année, nous avons aussi consacré beaucoup de temps à examiner la façon dont l'OPIC pourrait se servir de ces solides assises pour contribuer davantage à l'économie canadienne. Nous avons consulté nos employés, les ministères du gouvernement, les associations s'intéressant à la PI, nos partenaires internationaux et surtout, nos clients. Le soutien unanime de nos intervenants a encouragé tout le monde à l'OPIC à revoir ses priorités, ce qui a débouché sur une nouvelle vision, mission et stratégie d'affaires à long terme, lesquelles s'harmonisent au programme du gouvernement du Canada en matière d'innovation.

Le rôle premier de l'OPIC est de stimuler l'innovation au Canada. La meilleure façon dont nous pouvons nous assurer d'atteindre cet objectif, c'est de mieux comprendre nos clients et ce qu'ils attendent de nous pour les aider à réussir. Notre nouvelle stratégie d'affaires quinquennale, publiée en juin 2012 et à propos de laquelle nous avons reçu d'excellents commentaires, constitue la première étape dans la poursuite de cet objectif. Cette stratégie énonce six priorités qui permettront à nos clients d'innover encore plus, et à l'économie canadienne de croître, grâce à une meilleure exploitation de la PI.

Au moment où la période stratégique de cinq ans précédente (2007-2012) tire à sa fin, nous sommes prêts à en commencer un nouveau. Il est clair que l'OPIC est devenu un organisme efficace, doté d'une capacité opérationnelle efficiente pour la gestion d'une PI de qualité. Nos réussites au cours des cinq dernières années constituent des fondements solides pour l'avenir, et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'affaires dans les prochaines années permettra à l'OPIC de continuer d'évoluer et de faire progresser le régime de PI du Canada pour le bénéfice de ses clients et de tous les Canadiens.

Sylvain Laporte

Commissaire aux brevets,
registraire des marques de
commerce et président

Introduction

Le présent rapport annuel fait état des résultats obtenus durant la dernière année du plan stratégique 2007-2012 de l'OPIC intitulé *Aller de l'avant au profit du Canada*. En 2011-2012, l'OPIC a poursuivi ses efforts en vue de réaliser les cinq orientations stratégiques énoncées dans le plan, à savoir :

Services à la clientèle : Améliorer les produits, les services et les processus dans les domaines prioritaires pour les clients, tout en veillant au mieux à l'intérêt public.

Sensibilisation : Être un chef de file parmi les OPI pour ce qui est l'élaboration de renseignements, d'outils et de services individualisés en matière de PI. Ceci, en vue d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes à acquérir un avantage concurrentiel sur le marché, de façon qu'une connaissance et une utilisation accrues de la PI deviennent des facteurs mesurables de leur succès à l'échelle mondiale.

Cadre administratif de la PI : Améliorer la politique administrative en matière de PI au profit des Canadiens. Le cadre administratif de la PI comprend les lois, les règlements et les pratiques administratives.

Activités internationales : Contribuer à l'amélioration du régime de PI mondial et faire bénéficier les Canadiens en exerçant une influence sur les politiques et les pratiques administratives internationales en matière de PI et en communiquant et acquérant des pratiques exemplaires et des renseignements d'affaires.

Nos employés : Que l'OPIC soit reconnu comme l'un des meilleurs employeurs du gouvernement fédéral.

Services à la clientèle

Résultats énoncés dans le Plan stratégique

- La prestation et la qualité des produits et des services de l'OPIC répondent aux besoins et aux attentes des clients et sont équivalentes au rendement des OPI chefs de file, ou même le surpassent.
- Les clients de l'OPIC, y compris le public, peuvent trouver facilement l'information et les personnes dont ils ont besoin.

Orientation stratégique et réussites

L'OPIC a répondu aux besoins de ses clients en améliorant la qualité de ses services et leur prestation, tout en rehaussant l'accès à l'information. Il a également mis en œuvre un processus permettant de redéfinir la portée des projets de technologie de l'information (TI) afin de répondre de façon plus efficace et efficiente aux besoins de ses clients.

1. Être davantage à l'écoute

En tant que principal point de contact pour les clients de l'OPIC, le Centre de services à la clientèle (CSC) a traité 66 726 demandes. Le CSC a livré des services supérieurs aux normes établies : 99 % des demandes de renseignements généraux par téléphone ayant reçu une réponse dans les 24 heures, 96 % des demandes par écrit ayant reçu une réponse dans les 48 heures, et 99 % de demandes d'accès à un agent d'information sur place ayant été satisfaites dans les 10 minutes. Le CSC a également répondu à 11 225 demandes et a dépassé toutes les normes quant à la reproduction, la certification et la livraison de documents de propriété intellectuelle.

Amélioration du fonctionnement du CSC – Tout en veillant à maintenir son efficience opérationnelle, le CSC a restructuré ses activités. Il a examiné ses processus, fusionné certaines fonctions, centralisé et amélioré ses services à la clientèle, révisé et amélioré ses normes de service à la clientèle et réduit ses coûts globaux. Il a en outre poursuivi sa collaboration avec toutes les directions de l'OPIC afin de formuler des recommandations pour améliorer le suivi et la consignation des demandes et des commentaires des clients ainsi que des rapports connexes au moyen d'un logiciel de suivi des demandes. Le CSC a également réduit le nombre de demandes qu'il reçoit en améliorant la section de la foire aux questions dans le site Web de l'OPIC.

Amélioration du traitement de la correspondance – L'OPIC a continué d'améliorer ses processus afin de réduire les délais de traitement des quelque 800 000 documents sur papier qu'il reçoit chaque année.

Projet pilote d'aide aux petites entreprises pour la présentation d'une demande d'enregistrement de marque de commerce – L'OPIC a lancé un projet pilote à portée limitée pour aider les inventeurs et les petites entreprises à préparer une demande d'enregistrement de marque de commerce.

2. Offrir des renseignements utiles et accessibles

La prestation de renseignements utiles et accessibles sur la PI à tous les intervenants de l'OPIC constitue une priorité, parce qu'elle accroît la transparence, l'autonomie des clients et le partage d'information entre offices de la propriété intellectuelle. L'OPIC a continué de rendre l'information plus accessible de différentes manières.

Fonction de recherche bilingue dans les abrégés des brevets – L'OPIC a poursuivi la traduction et la publication des abrégés des brevets et a mis en œuvre une fonction de recherche bilingue dans les deux langues officielles afin de faciliter l'accès aux renseignements sur la PI pour ses clients.

Amélioration de l'accès au site Web de l'OPIC pour tous les Canadiens – L'OPIC a continué d'accroître l'autonomie de ses clients tout en réduisant le nombre d'appels au CSC grâce à des améliorations visant l'accessibilité et à la convivialité de son site Web.

3. Promouvoir les services électroniques

Depuis cinq ans, l'OPIC s'emploie à automatiser ses services à la clientèle et à restructurer ses processus internes pour en améliorer l'efficience et l'efficacité. Cette année, il a lancé ou amélioré les services électroniques suivants :

Nouveau service électronique de paiement du droit de maintien de l'enregistrement de dessins industriels – L'OPIC a introduit une application modernisée pour le paiement électronique des droits relatifs au maintien de l'enregistrement de dessins industriels. Celle-ci permet aux clients d'acquitter les droits par voie électronique, de recevoir instantanément une confirmation de paiement, d'imprimer des reçus, de consulter l'historique des paiements et de gérer un ou plusieurs enregistrements de dessins industriels pour leur propre compte ou au nom de tiers.

Amélioration du service électronique d'enregistrement de droit d'auteur – L'OPIC a continué de simplifier et d'accélérer le processus d'enregistrement de droit d'auteur. Pour ce faire, il a apporté des améliorations au formulaire de demande en ligne, notamment en offrant une aide plus complète aux clients lorsqu'ils remplissent le formulaire, en assurant la validation automatique des renseignements relatifs à l'enregistrement et en chargeant automatiquement les demandes d'enregistrement dans sa base de données sur les droits d'auteur. En plus d'avoir instauré des services électroniques, l'OPIC a achevé ou poursuivi de nombreux projets d'amélioration afin de moderniser ses processus opérationnels, les interfaces que ses clients utilisent, ses applications opérationnelles et son infrastructure de TI.

Échange de données informatisées du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) – L'OPIC a achevé ses travaux concernant ce service qui vise à promouvoir l'échange de documents de brevets entre les offices des brevets et l'OMPI de façon automatisée, y compris l'envoi et la réception par voie électronique des demandes internationales. Comme les demandes internationales au titre du PCT sont maintenant transmises par voie électronique, ce projet a réduit l'échange et l'utilisation de supports physiques et papier entre l'OMPI et l'OPIC.

Amélioration de la gestion de la qualité des brevets – Le Système de gestion de la qualité de la Division des brevets (DB) applique les pratiques de gestion exemplaires à toutes les activités relatives aux brevets afin d'assurer l'amélioration continue des produits, des services et des processus de l'OPIC. La DB a amélioré le contrôle, l'assurance de la qualité et la documentation de ses processus, et a continué d'élaborer des programmes de formation afin de maintenir un effectif compétent. Ces améliorations aident à délivrer des droits de brevet qui offrent un degré élevé de protection aux inventions des clients de l'OPIC et qui sont conformes à la législation sur la PI.

Amélioration continue de la qualité des dessins industriels – La Direction du droit d'auteur et des dessins industriels (DDADI) a mis sur pied un groupe de travail sur la qualité chargé de mettre en œuvre des solutions permettant de réduire le nombre d'erreurs dans les dépôts et les enregistrements de dessins industriels. Cette démarche permet à la DDADI d'offrir une formation pertinente pour améliorer la qualité et les délais d'exécution.

Amélioration des processus de la Commission des oppositions des marques de commerce (COMC) – En prévision des futurs projets de modernisation de la TI, la COMC a examiné et rationalisé plusieurs processus opérationnels, notamment le processus d'audience et de décision, et a offert une formation Lean/Six Sigma au personnel opérationnel. Elle a également mis en œuvre plusieurs projets d'amélioration, incluant l'élaboration d'un manuel pas-à-pas à l'intention du personnel opérationnel, la

centralisation du traitement de sa correspondance et de ses dossiers et l'amélioration de la mise à l'horaire des audiences et de la délivrance de décisions finales. Ces améliorations ont permis à la COMC d'offrir un service à la clientèle plus efficient, de rendre un plus grand nombre de décisions finales et de réduire l'arriéré des dossiers en attente d'une date d'audience ou d'une décision finale.

Centralisation de la correspondance et des dossiers relatifs aux marques de commerce – L'OPIC a centralisé au Bureau des marques de commerce toutes les activités de traitement de la correspondance et des dossiers des clients relatifs aux marques de commerce, y compris les dossiers de la COMC et les éléments de preuve connexes. Cette centralisation permet à l'OPIC de mettre les dossiers à la disposition du public pour inspection, en plus d'améliorer ses mesures de suivi des dossiers et d'accroître la qualité et la rapidité des services qu'il offre à ses clients.

Amélioration des processus de gestion financière – L'OPIC a mis au point un plan d'action pour améliorer l'intégration de l'information dans tous ses systèmes opérationnels (c.-à-d., systèmes de comptabilité des recettes et systèmes opérationnels). Cette amélioration appuie une gestion financière plus solide et sera essentielle lorsque l'OPIC commencera à offrir des outils financiers comme les paiements électroniques.

Sensibilisation

Résultats énoncés dans le Plan stratégique

- Les PME canadiennes ont acquis un avantage concurrentiel grâce à une utilisation efficace de leurs actifs de PI et renseignements connexes.
- Les diplômés de niveau postsecondaire connaissent les avantages d'utiliser les renseignements relatifs à la PI afin d'être mieux placés pour contribuer à l'exploitation de la valeur commerciale de la PI.

Orientation stratégique et réussites

La gestion et l'exploitation des connaissances innovatrices grâce à la PI peuvent être un facteur déterminant de la prospérité du Canada. Les activités de sensibilisation de l'OPIC jouent un rôle clé dans le cadre de son mandat; elles visent à faire connaître la façon dont la PI contribue à la réussite et à la croissance des affaires et soutiennent le recours efficace à la PI par les Canadiens. En 2011-2012, l'OPIC a travaillé en étroite collaboration avec le secteur canadien de l'éducation et a accru son rayonnement auprès des PME grâce à des intermédiaires.

1. Soutenir les innovateurs de demain

L'OPIC a accru la sensibilisation aux avantages de la PI dans le secteur de l'éducation postsecondaire dans tout le Canada en offrant des études de cas sur la PI et d'autres outils aux universités et aux collèges dotés d'une capacité de recherche appliquée. Les études de cas sur la PI sont des outils d'enseignement qui illustrent la valeur stratégique de la PI auprès des étudiants universitaires et collégiaux. Elles visent à donner aux étudiants une connaissance de base de la PI, à stimuler les discussions en classe sur l'importance de la PI dans le processus d'invention et à expliquer en quoi la PI peut constituer un avantage concurrentiel pour une entreprise.

Grâce à ses activités de sensibilisation dans le secteur de l'éducation postsecondaire au Canada, l'OPIC a :

- présenté 127 études de cas sur la PI dans 55 universités et collèges et 12 autres établissements, rayonnant ainsi auprès de 3 276 participants;
- reçu de la part de divers pays (notamment l'Inde et l'Égypte) des demandes d'autorisation pour utiliser ses études de cas dans le cadre de leur propre programme de sensibilisation;
- vu ses études de cas sur la PI présentées dans de nombreux bulletins et sites Web consacrés à la PI ou à l'enseignement, notamment dans les sites Web de l'OMPI et de l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC);
- offert des ateliers pour promouvoir ses études de cas sur la PI à l'occasion du Congrès de la Fédération canadienne des étudiants et étudiantes en génie 2012 et du Congrès annuel du Conseil canadien des PME et de l'entrepreneuriat 2011, où la présentation de l'OPIC a été reconnue comme étant l'une de meilleures;
- élaboré et lancé deux nouvelles études de cas sur la PI en collaboration avec l'ACCC et le Réseau de cellules souches;
- examiné et amélioré trois études de cas, et produit une vidéo présentant des études de cas.

2. Conclure des partenariats novateurs

L'OPIC sait qu'il importe de constamment établir et entretenir des relations d'affaires et des partenariats afin de sensibiliser davantage à la PI les PME, les chercheurs, les entrepreneurs et les inventeurs canadiens. Il a donc poursuivi sa collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) afin d'aider les PME exportatrices canadiennes à maximiser l'exploitation de leur PI et à se préparer avant de pénétrer leurs marchés cibles. L'OPIC a aussi participé à des conférences et à des expositions canadiennes qui

lui ont permis de nouer et de solidifier des relations professionnelles avec des joueurs clés des secteurs de l'éducation et du commerce. Dans le cadre de ses activités de partenariat à l'échelle du Canada, l'OPIC a :

- poursuivi sa collaboration avec le MAECI pour offrir à ses délégués commerciaux une formation sur la PI dans le contexte des entreprises exportatrices. L'OPIC a aussi proposé aux agents commerciaux du ministère du Développement économique et de l'Innovation de l'Ontario une formation sur la PI pour les entreprises exportatrices;
- offert, dans le cadre d'un plan d'action mis en œuvre en vertu d'un partenariat de sensibilisation avec les Centres d'excellence de l'Ontario, une formation sur la PI à 25 agents de développement des entreprises;
- contribué à améliorer le *Guide pas-à-pas à l'exportation* 2011 du MAECI, considéré comme une ressource clé pour les exportateurs canadiens;
- lancé une nouvelle section dans son site Web pour aider les entreprises exportatrices à mieux connaître la PI;
- établi un partenariat avec l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada pour offrir, par l'entremise de sa banque de conférenciers, des renseignements pratiques sur le recours à la PI pour assurer la réussite d'activités commerciales ou professionnelles à quelque 2 700 participants dans le cadre de 93 séances d'information;
- participé à neuf foires commerciales regroupant au total 5 127 participants des milieux des affaires et de l'éducation.

Cadre administratif de la PI

Résultats énoncés dans le Plan stratégique

- Le cadre administratif de la PI au Canada est concurrentiel à l'échelle internationale.
- L'OPIC accroît son expertise pour contribuer au programme national de la PI.

Orientation stratégique et réalisations

Le cadre administratif de la PI au Canada englobe la législation, la réglementation et les pratiques administratives. Il détermine comment les droits de PI sont octroyés et protégés, et décrit comment l'OPIC doit administrer ses processus. Bon nombre de ses engagements en matière d'amélioration des services à la clientèle et de l'efficience et de la rentabilité de ses activités dépendent de la modernisation de son cadre administratif. Un cadre de PI solide, moderne et concurrentiel à l'échelle internationale est vital pour assurer la compétitivité du Canada. Il permet de réduire les obstacles à l'innovation et d'améliorer l'enregistrement et la protection de la PI au Canada. En 2011-2012, l'OPIC s'est employé à s'assurer que son cadre de PI fonctionne de manière efficiente et a poursuivi les démarches de modernisation du cadre déjà entreprises.

1. Modernisation du processus de décision finale concernant le rejet des demandes de brevet

L'OPIC a mis en œuvre des modifications aux *Règles sur les brevets* afin de moderniser, de simplifier et d'éclaircir les processus liés à l'examen, par le commissaire aux brevets, d'une demande de brevet rejetée à l'issue d'une décision finale par un examinateur. Les modifications apportées établissent un processus clair pour demander le renvoi et la modification d'une demande de brevet rejetée, et prévoient la possibilité que les irrégularités autres que celles de la décision finale soient résolues devant la Commission d'appel des brevets. Des changements mineurs ont aussi été apportés pour clarifier le processus de réexamen. Ces modifications amélioreront la certitude juridique et permettront à l'OPIC de mieux servir ses clients et de continuer d'administrer avec efficacité le régime de PI du Canada, ce qui réduira le fardeau administratif imposé aux demandeurs et au Bureau des brevets.

2. Simplification des ententes relatives à l'Autoroute du traitement des demandes de brevet (ATDB)

L'Autoroute du traitement des demandes de brevet permet d'accélérer considérablement l'examen des demandes de brevet qui ont déjà fait l'objet d'un examen par un autre OPI. L'OPIC a continué de rationaliser ses ententes relatives à l'ATDB afin d'améliorer l'accès des utilisateurs. Depuis le 15 juillet 2011, les traductions et les documents exigés sont moins nombreux pour la soumission d'une demande de participation à l'ATDB présentée en vertu de l'une des ententes relatives à l'ATDB conclues par l'OPIC (p. ex., le dépôt d'un dossier d'antériorité cité par un office partenaire dans le cadre de l'ATDB est maintenant facultatif). Tous les offices du réseau de l'ATDB ont en outre adopté une définition uniformisée de la correspondance des revendications, afin de réduire les écarts dans les procédures des différents offices partenaires et de simplifier le processus de demande de participation à l'ATDB. De plus, dans le cadre d'un projet pilote mené en collaboration avec les OPI de la Finlande, du Japon, de l'Espagne et des États-Unis, une demande de participation à l'ATDB peut maintenant être faite auprès de n'importe lequel de ces offices, quel que soit l'office où la demande initiale a été faite. Ainsi, les demandeurs pourraient obtenir des brevets plus rapidement, de façon plus efficiente et à moindre coût auprès de l'OPIC ou de l'un de ses offices partenaires.

3. Harmonisation de l'examen des agents de PI

L'OPIC a apporté des modifications à la réglementation afin d'harmoniser le processus d'examen de compétence et les critères d'admissibilité à l'examen pour s'assurer que les agents inscrits au registre des agents de brevets et sur la liste des agents de marques de commerce ont une connaissance approfondie du droit de la PI avant de commencer à pratiquer. Ces modifications amélioreront également la souplesse et l'efficience de l'administration des examens de compétence.

4. Modernisation du *Règlement sur les marques de commerce*

L'OPIC a proposé des modifications au *Règlement sur les marques de commerce* afin d'améliorer les processus internes et l'administration des dossiers d'opposition d'une marque de commerce, d'accroître la transparence et mieux prévoir les échéanciers, de réduire le délai avant l'obtention d'une décision finale et d'autoriser le dépôt des éléments de preuve et la signification de documents par voie électronique.

Activités internationales

Résultats énoncés dans le Plan stratégique

- L'OPIC est proactif et fait preuve de leadership pour améliorer la position du Canada sur la scène internationale en matière de PI.
- L'aide apportée aux pays en voie de développement en matière de PI est reconnue comme étant de haute qualité.

Orientation stratégique et réussites

Les nombreux traités et accords internationaux en matière de PI constituent un cadre international pour stimuler l'innovation dans le monde. La stratégie de l'OPIC consiste à bien positionner le Canada sur la scène internationale en ce qui a trait à la PI en œuvrant à la consolidation du régime mondial de la PI. En partenariat avec IC et le MAECI, l'OPIC a réalisé des progrès à l'égard de cet objectif grâce à sa participation active à des forums internationaux, à sa collaboration avec des pays aux valeurs similaires afin d'améliorer les règles et les pratiques administratives, et à l'assistance technique en matière de PI qu'il offre aux pays en voie de développement. L'OPIC fournit des renseignements stratégiques, des évaluations et des conseils sur des questions internationales en matière de PI dans le cadre d'événements organisés par l'OMPI, de groupes de travail sur la PI comme celui de la Coopération économique Asie–Pacifique (APEC), ainsi que de divers projets bilatéraux et plurilatéraux mis en œuvre de concert avec d'autres OPI. En 2011-2012, l'OPIC a fait progresser sa stratégie internationale grâce aux activités décrites ci-dessous.

1. Participation aux activités de l'OMPI

La participation de l'OPIC aux activités de l'OMPI a toujours visé à améliorer la transparence et l'efficacité de l'administration et des opérations de l'OMPI. L'OPIC a continué de faire connaître ses points de vue et ceux du Canada lors des rencontres de l'OMPI, en particulier, celles des groupes et comités d'experts et de travail technique, notamment le Comité permanent du droit des brevets ainsi que le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. L'organisme a également pris part aux travaux du Comité du développement et de la propriété intellectuelle ainsi qu'aux assemblées générales de l'OMPI à Genève, en Suisse.

À l'occasion des assemblées générales de l'OMPI de cette année, l'OPIC a participé à une réunion avec ses partenaires du Groupe B+ pour discuter des enjeux relatifs à l'harmonisation du droit matériel des brevets. De plus, l'OPIC a organisé des rencontres bilatérales avec les OPI d'Antigua et Barbuda, de l'Australie, du Brésil, du Danemark, d'Israël, du Royaume-Uni et des États-Unis. Ces rencontres ont débouché sur une coopération soutenue avec l'OPI d'Antigua et Barbuda en matière de formation sur le PCT, sur le partage d'études pertinentes sur les références et sur des pourparlers avec l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni (UKIPO) concernant une entente relative à l'ATDB d'une durée de deux ans. Le projet pilote de l'ATDB permettra aux demandeurs de l'OPIC et de l'UKIPO d'obtenir des brevets correspondants plus rapidement et de façon plus efficiente, réduira la charge de travail relative à l'examen des demandes et améliorera la qualité des brevets.

L'OPIC a aussi rencontré ses partenaires du Groupe de Vancouver dans le cadre des assemblées générales de l'OMPI à Genève afin d'examiner les progrès réalisés au cours de la dernière année, de planifier les travaux futurs et de signer un protocole d'entente avec l'OMPI concernant le partage des documents de recherche et d'examen touchant les brevets par le biais du système d'accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen.

2. Travaux à titre d'administration internationale du PCT

L'OPIC est une administration internationale du PCT. En plus d'effectuer des travaux de recherche et d'examen préliminaire dans le cadre de ce rôle, l'organisme participe activement à des réunions comme la Réunion des administrations internationales dans le but d'améliorer le système du PCT. En tant que membre du Groupe de travail du PCT, l'OPIC a déployé des efforts concrets en vue d'accroître la valeur de la recherche internationale et de l'examen préliminaire menés à terme du PCT. Le soutien de l'organisme à l'égard d'un cadre de la qualité amélioré et de projets innovateurs, comme le système d'observation par une tierce partie, donnera lieu à un meilleur système caractérisé par un traitement rapide des droits.

3. Participation à des groupes de travail composés de membres d'OPI

L'OPIC continue de travailler avec des groupes informels d'OPI de pays tout aussi déterminés que le Canada à améliorer l'administration de la PI. Ainsi, l'OPIC et l'UKIPO ont corédigé une proposition de travail sur la qualité des brevets axée sur l'élaboration de l'infrastructure technique, l'échange d'information et l'amélioration des processus. La proposition, présentée à un comité de coordination et de négociations internationales de l'OMPI chargé d'élaborer le droit des brevets, a été bien accueillie.

4. Participation aux activités de la Coopération économique de la zone Asie–Pacifique

L'OPIC continue de diriger la délégation canadienne au sein du Groupe d'experts sur les droits de propriété intellectuelle de l'APEC et est toujours membre de l'équipe du Cadre d'évaluation de la qualité. La participation de l'organisme vise à intensifier le dialogue sur la politique de la PI et la mise en commun d'informations sur des dossiers connexes avec les membres de l'APEC, qui sont les plus importants partenaires commerciaux du Canada.

5. Assistance technique aux pays en voie de développement

Afin d'améliorer les relations, de partager des pratiques exemplaires et d'aider le Canada à remplir ses obligations au titre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, l'OPIC offre toujours une assistance technique aux pays en voie de développement afin de contribuer au renforcement des capacités en matière d'administration et de protection des OPI de ces pays. Cette aide a notamment pris la forme d'un atelier de cinq jours conjointement offert avec l'OMPI, auquel ont assisté des représentants d'OPI provenant de 11 pays en voie de développement, soit le Bangladesh, le Brésil, la Croatie, le Liban, le Mexique, le Nigeria, les Philippines, la Serbie, l'Afrique du Sud, la Thaïlande et le Tadjikistan. L'atelier avait pour but d'approfondir les connaissances et les compétences sur les techniques de gestion inhérentes à la prestation de services liés à la PI, afin de perfectionner les compétences des OPI dans les pays en voie de développement et de créer une tribune où l'on peut échanger des idées. Les participants ont félicité l'OPIC pour la qualité de l'atelier; l'OPI de la Serbie a même demandé à l'organisme l'autorisation d'utiliser ses études de cas sur la PI.

Nos employés

Résultats énoncés dans le Plan stratégique

- L'OPIC attire et garde les personnes dotées des compétences dont il a besoin.
- L'OPIC est une organisation apprenante où les capacités individuelles et le leadership organisationnel sont renforcés.
- Les employés font preuve d'engagement, de soutien et d'intérêt à l'égard de leur travail et de leur organisme.

Les activités de l'OPIC exigent une main d'œuvre dotée de connaissances spécialisées. Ses meilleurs atouts sont le talent et le dévouement de ses employés. Grâce à ses démarches récentes en matière de recrutement, de formation et de maintien en poste, l'OPIC affiche un taux de roulement du personnel relativement bas, et les niveaux de dotation se sont considérablement améliorés. Cette année, compte tenu du ralentissement économique et en prévision de la prochaine vague de départs à la retraite, il a mis en œuvre des mesures pour continuer à maintenir et à construire son effectif de demain.

1. Planification de la relève

Comme beaucoup d'autres organismes, l'OPIC est sur le point de connaître une grande transition générationnelle alors que bon nombre de ses employés, gestionnaires et cadres deviendront admissibles à la retraite au cours des prochaines années. Une planification de la relève efficace constitue donc un élément vital de la gestion des ressources humaines de l'organisme.

En 2011-2012, l'OPIC a élaboré, communiqué et publié dans son site Web interne un processus approuvé de planification de la relève à tous les niveaux organisationnels. Ce processus profitera à tous les gestionnaires de l'organisme en les aidant à dresser leurs propres plans de relève et à déterminer les candidats à qui pourraient être confiés les postes clés essentiels à la réalisation des objectifs opérationnels.

2. Renforcement des compétences et de la capacité

L'OPIC s'est engagé à comprendre les besoins de ses travailleurs du savoir hautement spécialisés qui assurent la prestation des services essentiels à son mandat, et à y répondre. En 2011-2012, l'OPIC a continué de créer des occasions pour aider ses employés à élargir leur champ de compétences et d'expérience en fonction de ses buts organisationnels.

Programme de perfectionnement en leadership à l'intention des cadres – Un programme d'apprentissage personnalisé à l'intention des cadres, conçu par l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa, a été offert à un groupe de directeurs et de gestionnaires de l'OPIC. À partir des résultats obtenus, l'OPIC préparera un cadre d'élaboration d'un nouveau programme de formation en leadership pour appuyer le perfectionnement des futurs leaders de la fonction publique.

Apprentissage organisationnel et transfert de connaissances – Grâce à son Programme de perfectionnement en langues officielles, à son programme de mentorat et à diverses autres activités d'apprentissage organisationnel, l'OPIC continue d'encourager et de soutenir le perfectionnement personnel et professionnel de tous ses employés. Il a en outre procédé à un examen de son programme d'apprentissage et de perfectionnement organisationnel afin de déterminer la façon la plus stratégique, efficace et économique d'offrir des activités de formation à tous les employés et de lui permettre d'obtenir le meilleur rendement des investissements possible.

Projets de formation au sein des directions – Les directions de l'OPIC continuent d'aider les employés à perfectionner leur expertise à l'interne afin d'améliorer la qualité des examens et des activités.

- Le programme de formation de la DB est un

programme permanent offrant aux examinateurs les activités de formation, d'apprentissage et de perfectionnement dont ils ont besoin. Ce programme offre des séances améliorées de formation et d'actualisation des connaissances opérationnelles sur divers sujets liés aux examens et aux pratiques administratives. Une formation sur les nouveaux outils et les changements apportés aux pratiques a aussi été offerte à une grande partie des employés du secteur opérationnel à l'échelle de l'organisme.

- La Direction des marques de commerces (DMC) et la DDADI proposent toujours leur programme conjoint de formation et de perfectionnement, qui permet d'offrir aux titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires et aux professionnels à la mi-carrière l'occasion d'acquérir progressivement les compétences et les connaissances nécessaires pour accomplir les tâches d'un examinateur de PI. Grâce à ce programme, la DMC a recruté 10 candidats en 2012.

3. Gestion du changement

Comme l'OPIC évolue continuellement pour répondre aux besoins de ses clients, il importe que les gestionnaires acquièrent les compétences en leadership nécessaires pour gérer efficacement le volet humain du changement, qui ne sont généralement pas associées aux exigences opérationnelles d'un régime de réglementation. En 2011-2012, l'OPIC a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner divers modèles de gestion du changement. Ce groupe de travail a obtenu l'autorisation d'élaborer un plan d'action pluriannuel décrivant la meilleure façon de mettre en œuvre le modèle de gestion du changement en huit étapes de Kotter[MC] à l'OPIC. Ce plan d'action a débouché sur ce qui suit :

- La création d'une vision commune de la façon dont l'OPIC utilisera le modèle et les principes de Kotter[MC] pour gérer et assurer le leadership du changement à l'échelle de l'organisme;
- La mise sur pied d'un centre d'expertise en leadership du changement au sein de l'OPIC.

Le Centre d'expertise en leadership du changement est formé d'employés provenant de tous les secteurs de l'OPIC, formés et certifiés en leadership du changement, qui diffusent de l'information sur les pratiques exemplaires et soutiennent les activités de changement à l'OPIC. Ils mettent au point des outils et des modèles pour assurer le leadership du changement et aider à la réalisation des projets de leadership du changement.

4. Équité en emploi, diversité et mobilisation

L'OPIC est fier de favoriser une culture organisationnelle axée sur la productivité et l'inclusivité qui valorise, soutient et maintient la diversité au sein de son effectif. Cette année, il a continué de mettre en place des mécanismes pour garantir un milieu inclusif et agréable.

Comité d'engagement des employés – Un nouveau comité a été mis sur pied afin de permettre aux employés de formuler des recommandations à l'intention du Comité de gestion des ressources humaines (CGRH) de l'OPIC pour mieux mobiliser, attirer et maintenir en poste les employés les plus talentueux. Le Comité d'engagement des employés a pour mission d'élaborer un plan d'action pour la mobilisation des employés aux fins d'approbation par le CGRH, de mettre en œuvre les différents projets prévus dans le plan d'action et d'en évaluer les résultats, de veiller à l'élaboration de stratégies de communication et de conseiller le CGRH sur les questions qui influent sur la mobilisation des employés ou qui la favorisent.

Réseau des jeunes professionnels – Une collectivité de jeunes professionnels a été créée au sein de l'OPIC afin de favoriser les occasions d'apprentissage, de perfectionnement professionnel et de réseautage et d'ainsi aider les jeunes professionnels à contribuer de façon significative aux priorités et objectifs organisationnels.

Activités au travail – L'OPIC a organisé diverses activités à l'intention de ses employés, dont la Journée de la diversité afin de mettre en valeur la diversité culturelle de son effectif, ainsi que d'autres activités dans le cadre de la Semaine nationale de la fonction publique.

Équité en emploi et diversité (EED) – Des articles faisant la promotion d'activités liées à l'EED (p. ex., la Journée de la diversité) auprès de tous les employés ont été publiés dans l'intranet de l'OPIC. Des kiosques ont aussi été mis sur pied à l'occasion de séances d'orientation des employés, où l'on offrait entre autres de l'information sur la déclaration volontaire et l'obligation de prendre des mesures d'adaptation.

Bâtir pour l'avenir

L'OPIC vient de clore le dernier chapitre de l'aventure entreprise il y a cinq ans. Nous avons fait appel à notre expertise et à notre esprit d'innovation pour réaliser des progrès à l'égard de toutes nos orientations stratégiques : services à la clientèle, sensibilisation, cadre administratif de la PI, activités internationales et nos employés, et nous sommes fin prêts pour les cinq prochaines années.

Même si on ne peut prédire l'avenir, l'élaboration de notre nouvelle stratégie d'affaires constitue une étape cruciale pour nous préparer à relever tous les défis qui se présenteront. L'OPIC a déjà réalisé des avancées pour devenir un organisme innovateur et constituer un effectif qui a fait la preuve de sa capacité d'adaptation et de son engagement envers le changement. Nous avons montré que nous avons la souplesse nécessaire pour apporter les rajustements qui s'imposent à nos activités et à la gestion de nos ressources afin de répondre à l'évolution constante du milieu de la PI, tout en continuant de faire des progrès à l'égard de nos priorités. Nous continuerons sur cette voie, et nous en explorerons de nouvelles.

En étant conscient de l'importance critique de la PI pour le développement économique du Canada et en habilitant ses clients et ses intervenants à profiter plus facilement des avantages de la PI, l'OPIC continuera d'évoluer et de faire progresser le régime de PI dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Renseignements supplémentaires en ligne

États financiers vérifiés et renseignements financiers supplémentaires

Engagements en matière de services

Tableaux statistiques de l'OPIC

- Activités clés
- Demandes de marque de commerce déposées, selon la langue
- Demandes de marque de commerce déposées et enregistrées, par province ou territoire
- Les 10 principaux requérants de marque de commerce
- Les 10 principaux propriétaires de marque de commerce
- Commission des oppositions des marques de commerce — Résultats opérationnels
- Demandes de marque de commerce déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le requérant
- Demandes de brevet déposées, selon la langue
- Demandes de brevet déposées, requêtes d'examen et brevets délivrés, par domaine
- Demandes de brevet déposées et brevets délivrés à des résidants du Canada et de pays étrangers
- Les 10 principaux demandeurs de brevet
- Les 10 principaux titulaires de brevet
- Commission d'appel des brevets — Résultats opérationnels
- Demandes de brevet déposées et brevets délivrés, selon l'origine indiquée par le demandeur
- Demandes de droit d'auteur déposées, selon la langue
- Demandes de droit d'auteur déposées et enregistrées, par province ou territoire
- Demandes de droit d'auteur déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le demandeur
- Les 10 principaux demandeurs de droit d'auteur
- Demandes de dessin industriel déposées, selon la langue
- Demandes de dessin industriel déposées et enregistrées, par province ou territoire
- Demandes de dessin industriel déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le demandeur
- Les 10 principaux demandeurs de dessin industriel
- Les 10 principaux propriétaires de dessin industriel

Figures statistiques de l'OPIC

- Revenus par produit et service
- Dépenses de fonctionnement, par catégorie
- Dépenses, par regroupement de directions
- Revenus — Brevets
- Revenus — Marques de commerce
- Revenus — Droits d'auteurs et dessins industriels
- Délais d'exécution des demandes de marque de commerce en attente d'examen
- Demandes d'enregistrement de marque de commerce
- Demandes de marque de commerce traitées
- Requêtes d'examen de brevet
- Demandes de brevet traitées
- Demandes d'enregistrement de droit d'auteur
- Demandes de droit d'auteur traitées
- Demandes d'enregistrement de dessin industriel
- Demandes de dessin industriel traitées
- Consultations du site Web
- Demandes de renseignements
- Employés, par groupe d'âge
- Nombre d'employés
- Employés, selon le sexe

Membres de la haute direction et agents de développement des affaires